

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit mixte

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire, et notamment l'article L. 253-7,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur »,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et la demande associée du produit mixte **DICOTEX WEED AND FEED**

de la société ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL  
enregistrées sous les n°2012-1999 et 2015-6441

Considérant que la demande d'autorisation de mise sur le marché concerne un produit destiné à la gamme d'usages « amateur »,

Considérant qu'en application de l'article 1 de l'arrêté du 6 avril 2020 susvisé, le produit doit appartenir à l'une des catégories mentionnées au IV de l'article L. 253-7 du code rural de la pêche maritime, afin d'être autorisé,

Considérant que le produit n'appartient à aucune de ces catégories et, qu'en conséquence, il ne respecte pas les exigences de l'arrêté du 6 avril 2020,

La mise sur le marché du produit mixte désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	DICOTEX WEED AND FEED
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL Rue de Renory 26/1 B-4102 Ougrée Belgique
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	1,4 g/kg - 2,4-D 1,4 g/kg - MCPA 0,84 g/kg - mécoprop-P 0,4 g/kg – dicamba Eléments fertilisants
Numéro d'intrant	9905-2012.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Engrais et herbicide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

A Maisons-Alfort, le **09 MARS 2021**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)